



HAUTE-GARONNE



Fondation
Paul Bennetot



RAPPORT FINAL :

« Vers un meilleur accueil de la diversité »



L'accueil de l'enfant handicapé en structure petite enfance

RAPPORT FINAL :

Numéro de codification du projet : SQV08-0019

INTITULE DU PROJET : Vers un meilleur accueil de la diversité

THEME : Qualité de vie et autonomie

DONNEES RELATIVES A L'ORGANISME PORTEUR DU PROJET

Représentant de l'organisme : Mutualité Française Haute-Garonne

Responsable du Projet : Marie-line DARAM

Adresse : 3, rue du doyen Lefebvre, 31081 TOULOUSE cedex 1

Tél : 05 61 76 62 15

E-mail : marie-line.daram@mutualite-mhg.fr

Site Web de l'organisme : www.mutualite31.fr

DONNEES RELATIVES AU PROJET

Localisation du projet : « Aux plaisirs des bambins » 31, rue des Martyrs de la libération, 31400 TOULOUSE

Date de début du projet : septembre 2008

Date de fin du projet : décembre 2009

Durée du projet : 16 mois

Budget total du projet : 49 573 €

Contribution Paul Bennetot : 28 800 €

Partenaires financiers : Chorum / Mutualité Française / UNA pour la formation des professionnelles « Mieux garder l'enfant porteur de handicap en milieu ordinaire » ; mise à disposition gratuite des locaux par l'IJA (*Institut Jeunes Aveugles de Toulouse*) pour les activités spécifiques et la formation.

Résumé du projet

(Contexte, objectifs, activités prévues, bénéficiaires, modalités de réalisation, résultats)

Le contexte

La Mutualité Française Haute-Garonne gère depuis 2007 un multi accueil « **aux plaisirs des bambins** » implanté en centre ville et qui accueille les enfants du quartier. D'apparence « ordinaire » cet établissement est unique en son genre sur Toulouse.

Installé dans les locaux d'un centre d'éducation spécialisé pour déficient visuel, cet établissement a été conçu avec deux grandes orientations :

- Ouvrir l'institut aux habitants du quartier en accueillant leurs enfants dans un établissement spécialisé et en permettant des échanges avec les autres enfants de l'institut ;
- Favoriser l'accueil de l'enfant handicapé en milieu ordinaire dans un contexte rassurant et professionnel.

Ni plus nombreux, ni plus différent qu'ailleurs, le personnel de la crèche favorise les activités d'éveil sensoriel avec un sens de l'écoute très actif, de l'imagination et de l'adaptabilité pour pallier les difficultés.

C'est dans ce contexte qu'une des bases du projet pédagogique des crèches de la Mutualité Française Haute-Garonne « **l'accueil de la diversité** » prend tout son sens et que les valeurs mutualistes peuvent être déclinées :

☛ **Solidarité** : égalité de traitement et d'accès pour toutes les familles ; favoriser l'entraide entre les parents et les équipes des structures ;

☛ **Liberté** : adapter l'offre à la demande spécifique du territoire ; favoriser les projets innovants soutenus par les acteurs locaux ;

☛ **Démocratie** : associer les parents à la vie de la crèche : conseil de crèche et représentants de parents. Développer la notion de co-éducation (respect du choix éducatif des parents). Favoriser l'individualisation de l'accueil ;

☛ **Responsabilité** : favoriser les actions de promotion et de prévention de la santé ; permettre le développement individuel, culturel, moral, intellectuel et physique.

Fort de cette expérience nous avons souhaité aller plus loin dans l'accueil de la diversité en poursuivant **les objectifs suivants** :

1. Professionnaliser l'accueil de l'enfant handicapé en structure multi accueil ordinaire
2. Concevoir cet accueil de manière complémentaire et coordonnée avec les autres professionnels intervenant auprès de l'enfant et de sa famille et ce dans un esprit de réseau.
3. Développer avec les enfants des activités collectives originales, permettant par le contexte dans lequel elles sont réalisées, d'estomper les différences et de faire participer les parents ainsi que les professionnelles de l'équipe.

Les actions menées pour atteindre ces 3 objectifs ont porté sur :

- **La formalisation du travail d'accueil et de partenariat** => élaboration d'un contrat d'accueil spécifique et mise en œuvre d'un travail partenarial avec l'équipe spécialisée de l'IJA (Institut Jeunes Aveugles de Toulouse)
- **Le soutien et accompagnement de l'équipe** => formation des professionnelles et soutien régulier tout au long de l'année
- **L'intégration de l'enfant handicapé et de sa famille** => mise en œuvre d'activités spécifiques (massage et éveil aquatique)

Les résultats attendus / réalisés de ce projet :

1. Un nombre plus important d'enfants porteurs de handicap dans nos structures petite enfance. Nous souhaitons réserver 2 places d'accueil par structure et répondre ainsi aux besoins de plusieurs familles dans le cadre de modalités d'accueil à temps partiel ou complet de manière régulière ou occasionnelle. **Nous avons accueilli sur nos 12 structures une vingtaine d'enfants ;**
2. Des équipes formées, organisées et soutenues pour dispenser un accueil de qualité, complémentaire et cohérent à celui dispensé par les autres intervenants. **Des formations, colloques et réunions d'information spécifiques ont été dispensées au cours de ces deux années auprès de nos professionnels de la petite enfance permettant de renforcer leurs pratiques ;**
3. L'accompagnement des parents dans l'acceptation du handicap et une socialisation précoce des enfants en situation de handicap pour éviter les sur handicap ce notamment autour d'activités tels les activités « massages » et « éveil aquatiques ». **Près d'une quarantaine de parents ont participé à ces activités.**

Les bénéficiaires de ce projet ont été :

- Les enfants porteurs de handicap et leur famille
- Les professionnelles des structures petite enfance
- Les autres familles accueillies en crèche.
- Les autres structures petite enfance de la mutualité dans le cadre de la reproductibilité de la démarche

Déroulement du projet

a. Evolution du projet

Le projet a été redimensionné fonction des aides financières octroyées (non financement de la Fondation de France) en 2008.

Ont été réalisés : l'élaboration du contrat d'accueil, la mise en œuvre des ateliers spécifiques auprès des parents.

Les formations ont été dispensées.

Le travail en collaboration avec les équipes spécialisées a été engagé. Le livret d'accueil et l'enquête de satisfaction ont été élaborés dans une optique de démarche qualité et moins ciblés sur le handicap¹ comme nous l'avions prévu initialement.

N'ont pas été réalisés : la cartographie des partenaires et notamment ceux qui oeuvrent dans le domaine du handicap ; la charte d'engagement.

b. Description des activités réalisées à ce jour, modalités de réalisation et d'évaluation.

Le contrat d'accueil²

Ces documents ont été élaborés afin d'anticiper au mieux l'accueil de l'enfant et de sa famille. Il permet de fixer les objectifs de l'accueil et de connaître les attentes de la famille.

Ces documents ont été généralisés aux autres crèches mutualistes et font partie des pratiques professionnelles retenues.

Les réunions partenariales « établissement spécialisé / crèche »

Elles ont été mises en place avec les équipes spécialisées de l'IJA (*Institut Jeunes Aveugles de Toulouse*) pour le suivi des enfants handicapés accueillis à l'IJA et le reste du temps dans la crèche.

La première réunion est une réunion préparatoire où le point est fait sur la pathologie de l'enfant, son comportement, les difficultés rencontrées. Cette réunion rassemble les professionnels de l'IJA mobilisés autour de l'enfant et la directrice de la crèche.

La deuxième réunion a lieu à la fin du premier trimestre. Un bilan est fait. Les objectifs de prise en charge sont confirmés. L'expérience montre que la directrice de la crèche est source de renseignement pour les équipes de l'IJA (*Institut Jeunes Aveugles de Toulouse*) ; Cela est notable notamment à propos des attentes des parents que la directrice côtoie quotidiennement et dans un autre contexte.

Les autres réunions sont trimestrielles. La dernière est réservée au bilan et à l'accompagnement de l'enfant et de sa famille vers une autre structure.

Ce travail en partenariat facilite l'accueil de l'enfant, la connaissance de sa différence et un meilleur accompagnement.

¹ Annexe 1 & 2

² Annexe 2 : projet d'accueil et de coopération » et « fiche d'inscription »

Les activités spécifiques :

1. Activités « massage »

Calendrier de mise en œuvre :

Septembre 2008 :

- Formation de l'éducatrice de jeune enfant en charge de l'atelier (l'art de l'accompagnement par le touche³).
- Acquisition des équipements et organisation des ateliers.

Octobre 2008 :

- Démarrage des ateliers.

Résultats :

L'objectif initial était de favoriser le rapprochement des familles (enfants non handicapés, enfants handicapés) autour d'une activité.

Au début, des ateliers collectifs et individuels d'une durée d'une heure ont été proposés.

Pour des raisons d'organisation et de contexte, les ateliers ont souvent été individuels. L'accueil d'enfant handicapé dans ce cadre a permis de créer un espace de parole « confidentiel » entre la professionnelle et le parent qui n'existait pas et qui faisait défaut (nous avons ouvert les ateliers à un enfant extérieur à la crèche, pris en charge au sein de l'Institut des Jeunes Aveugles)

Nombre de familles accueillies : 9

Nombre de séances réalisées : 12

Continuité :

Ces ateliers ont été maintenus au premier trimestre 2010.

L'éducatrice de jeunes enfants a élaboré un programme d'information / formation aux massages à destination des autres crèches de la mutualité qui sont intéressées pour développer ce type d'activité.

2. Activités « éveil aquatique »

Calendrier de mise en œuvre :

Les ateliers ont démarré en même temps que ceux consacrés aux massages.

Seuls des ateliers collectifs ont été proposés.

Résultats :

L'objectif de rapprochement des familles (enfants non handicapés, enfants handicapés) était posé. Très vite l'animatrice a constaté que les parents n'étaient pas au même niveau en termes de « séparation avec l'enfant ». Elle n'a pas pu travailler au même rythme ce qui n'a pas permis de mixer les familles. Ces ateliers ont connu un vif succès auprès des parents d'enfants non handicapés.

³ Annexe 5 : plaquette de présentation de la formation

Malheureusement il n'a pas été possible de les maintenir en septembre 2009 en raison de leurs coûts réels.

Nombre de familles accueillies : 30

Nombre de séances en piscine : 18

La formation et le soutien des professionnelles de la petite enfance à l'accueil de l'enfant handicapé.

Plusieurs actions ont été réalisées pour aider nos professionnelles dans leur pratique quotidienne :

Soutien d'équipe

Nous avons fait intervenir l'Association ANCRAGE (intervention d'une psychologue clinicienne) dans le cadre de l'analyse de pratique et de la régulation d'équipe. Elle a notamment travaillé sur la régulation des comportements par rapport à l'accompagnement d'une famille dont l'enfant est handicapé.

Ces interventions d'une durée de 1H30 ont été organisées tous les deux mois d'octobre à juin 2009.

Par manque de moyen nous n'avons pas fait appel à un stagiaire psychologue comme cela était prévu pour nous aider dans les enquêtes auprès des parents et l'élaboration des documents supports.

Ce travail a été fait par la directrice de la structure.

Formations spécifiques

« **Mieux accueillir l'enfant porteur de handicap en milieu ordinaire** » formation de 2x2 jours dispensée par la Mutualité de l'Anjou-Mayenne⁴

Nous avons opté pour l'organisation qui vise à détacher une professionnelle de chacune de nos crèches à cette formation afin qu'elle soit ensuite « personne référente » sur leur structure.

Une dizaine de personnes (auxiliaire de puériculture et éducatrice de jeunes enfants essentiellement) ont été formées. Une enquête préalable⁵ avait été élaborée afin de mieux cibler leurs attentes et de pouvoir évaluer les résultats obtenus.

Cette formation a eu lieu en novembre et décembre 2009.

Nous avons participé à l'organisation de cette formation en favorisant l'intervention de professionnels locaux avec qui nous avons tissé des liens :

- le médecin pédiatre du CAMPS le DR Marie-Pierre LAFORGUE qui est intervenue sur les structures ressource en Haute-Garonne ;
- une éducatrice spécialisée de l'ASEI (association régionale accueillant des personnes handicapées) ;
- un intervenant du Centre de Ressources sur l'Autisme qui intervient sur l'intégration de l'enfant handicapé moteur et mental en structures classiques.

⁴ Annexe 6 : programme de formation

⁵ Annexe 7 : document enquête

Colloques et réunions d'information

Nous avons favorisé la participation de nos professionnelles à 3 évènements sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Une journée organisée par le CREA sur « **Accueil pour tous Petite enfance et handicap : quelles réalités et quel avenir ?** » (3 participantes)

4 jours organisés par EECERA sur « **les diversités des éducations des jeunes enfants** » (2 participantes).

Une formation de 2 jours sur « **l'autisme, aujourd'hui et demain** »

En parallèle, nous avons soutenu la directrice de la structure « aux plaisirs des bambins » en lui permettant de mener à bien sa formation de cadre de la petite enfance dont le mémoire portait sur : « **La diversité des familles dans les multi-accueils : un atout pour le soutien à la parentalité** »

Un témoignage de son travail sur la structure est joint en annexe.

c. Freins rencontrés (incidences sur le déroulement du projet et les mesures mises en œuvre)

Nous n'avons pas noté de frein particulier au sein de nos équipes. Bien au contraire le personnel s'est senti accompagné dans l'accueil de l'enfant porteur de handicap et a trouvé du soutien dans la gestion du quotidien : bonne distance avec l'enfant handicapé, réponses et conseils quotidiens aux parents, valorisation de ces derniers dans leur rôle de parents, ...

L'accueil de la diversité est un thème important du projet pédagogique et se révèle être un élément fédérateur au sein des équipes.

d. Analyse des résultats et impact du projet

Le contrat d'accueil nous a permis de formaliser nos pratiques professionnelles et il représente un outil d'amélioration continue de la qualité de notre accueil.

Sa généralisation dans les 12 structures de Haute Garonne est réalisée et permet d'harmoniser les pratiques d'accueil.

Nous avons recueilli le témoignage d'un des parents d'enfants porteurs de handicap. La lecture de ce témoignage permet de mesurer le ressenti de cette maman par rapport à l'accueil de son enfant.

« TEMOIGNAGE D'UN PARENT DONT L'ENFANT EST ACCUEILLI EN PARTENARIAT I.J.A/AUX PLAISIRS DES BAMBINS :

1. En quoi l'accueil de votre enfant par les deux structures est important pour vous ?

Cela m'aide beaucoup dans l'organisation au quotidien. Les temps de prise en charge par l'équipe de l'I.J.A. sont des temps courts (1h environ). Le fait que ces temps soient articulés avec l'accueil à la crèche me permet d'avoir du temps et de mieux organiser mes journées.

C'est également plus simple pour mon enfant. Elle se sentait déjà bien dans l'I.J.A. et donc elle s'est tout de suite sentie bien à la crèche.

2. Le travail fait autour de votre enfant pourrait-il se faire ailleurs ? Si oui, dans quelles conditions ?

Le multi accueil Aux plaisirs des bambins est la seule structure collective que je connais. Mes filles aînées étaient gardées par des assistantes maternelles. Il me semble que l'accueil y est spécifique mais je ne peux pas juger de ce qui se fait ailleurs. Je n'envisage pas de mettre ma fille dans une autre structure, celle-ci me convenant plus que parfaitement.

3. Qu'est-ce qui vous a aidé à laisser votre enfant à la crèche ?

Ma fille s'est tout de suite sentie bien dans la crèche et donc moi aussi. J'ai été accompagnée lors de ma première visite par l'éducatrice spécialisée de l'Institut de Jeunes Aveugles et donc mis en confiance immédiatement. J'ai senti que les personnes des deux équipes se connaissaient et cela m'a rassuré.

J'ai aussi vu ma fille au milieu des autres enfants dans la cour. Elle était sur un trotteur et les autres enfants l'aidaient à avancer. Je me suis dit qu'elle était avec des enfants de son âge et qu'elle n'avait pas besoin de moi. J'ai aussi compris qu'elle grandissait et que la collectivité allait lui permettre de gagner en autonomie et en assurance. Là, son handicap n'avait plus d'importance : elle est une enfant comme les autres. »



Réalisation d'un décor de spectacle par les enfants de l'I.J.A. et les enfants du multi accueil aux plaisirs des bambins (travail de groupe le mercredi matin de janvier à juin 2010)

Le travail en partenariat avec les équipes spécialisées de l'Institut de Jeunes Aveugles a été très apprécié de part et d'autres des deux structures.

Nous souhaitons reproduire ce type de partenariat avec d'autres établissements prenant en charge des enfants handicapés sur le département. Pour cela il nous faut sensibiliser nos partenaires à la nécessité de pouvoir travailler, construire ensemble les prises en charge. Cela demande de la disponibilité au niveau des équipes pour se déplacer et réserver du temps à ces collaborations. La proximité avec l'IJA a grandement facilité ces rapprochements ce qui explique le succès des actions. Nous souhaitons sensibiliser les partenaires institutionnels CAF et PMI pour obtenir des aides financières afin de faciliter ce travail partenarial.

La formation des professionnelles était un des éléments de l'anticipation de l'accueil de l'enfant porteurs de handicap. Indispensable, elle a permis de former les équipes, de les rassurer et de les valoriser.

Le témoignage de l'une de nos professionnelles permet de mesurer les apports de cette formation :

« TEMOIGNAGE DE LA PROFESSIONNELLE DE LA STRUCTURE D AUX PLAISIRS DES BAMBINSQUI A PARTICIPE A LA FORMATION DE LA M F A M:

1. Cette formation vous a-t-elle aidée pour l'accueil des enfants différents ?

Cette formation permet de connaître les professionnels qui s'occupent du handicap sur la région. Cette connaissance est intéressante pour faciliter la constitution de réseaux permettant le soutien des équipes de terrain et d'avoir des réponses aux questions que l'on rencontre au cours de l'accueil de l'enfant handicapé.

L'intervention de ces professionnels au cours de la formation permet également de préciser le rôle de chacun autour de l'enfant handicapé et donc d'aborder l'accueil de cet enfant plus sereinement.

Enfin, les différentes informations sur les handicaps m'ont permis de mieux faire la différence entre des signes pouvant évoquer un handicap et des comportements qui peuvent se voir dans l'évolution normale d'un enfant.

2. Que vous a-t-elle apportée personnellement ?

Les échanges avec les autres professionnelles présentes à cette formation ont été enrichissants. Cette formation fait également travailler sur le regard porté par chacune sur le handicap.

3. La conseillerez-vous ?

C'est une formation que tout le monde devrait faire pour dédramatiser l'accueil de l'enfant différent et le vivre comme l'accueil d'une enfant « tout court ». »

Nous avons conçus **les activités massage et éveil aquatique** dans le but de regrouper les familles et les enfants quel que soit les différences.

Les ateliers massage ont eu beaucoup de succès au départ. Petit à petit la demande s'est orientée vers des ateliers individuels, plus confidentiels permettant aux parents d'échanger plus librement avec l'éducatrice de jeunes enfants en charge de l'apprentissage des massages. Cela a été noté aussi bien pour les parents d'enfants handicapés que pour les autres parents.

Initialement nous souhaitions que les parents, quelle que soit la difficulté de leur enfant, participent au même titre à l'activité ; qu'ils puissent échanger sur leur ressenti ; qu'ils puissent se retrouver dans des activités « ordinaires » et non tournées spécifiquement vers la prise en charge du handicap ; que les parents d'enfants « sains » puissent communiquer plus facilement avec les parents d'enfants porteurs de handicaps.

Les ateliers d'éveil aquatique se sont révélés dès le départ inadapté à l'accueil de l'ensemble des familles. L'animatrice a rencontré beaucoup de difficultés pour faire avancer ensemble, au même rythme, tous les parents et tous les enfants. Cela s'explique par le niveau de séparation qui n'est pas le même au même âge selon les enfants. A âge égal, un enfant handicapé n'est pas au même stade de séparation qu'un enfant non porteur de handicap. Cela est vrai aussi au niveau des parents qui n'appréhendent pas la séparation de la même façon. Or les groupes étaient constitués par âge et le travail était basé sur le bien être et la séparation.

Le nombre d'enfants handicapés accueillis à ce jour dans nos structures (septembre 2009 juin 2010).

Nous constatons que toutes nos structures se sont inscrites dans cette dynamique d'accueil même si aujourd'hui il n'y a pas au moins deux enfants porteurs de handicap par crèche.

Nous avons identifié 2 freins principaux :

- Le premier est lié aux familles qui ne font pas la démarche d'inscrire leur enfant dans une structure d'accueil collectif. Les familles qui font le pas de confier leur enfant à une tierce personne préfèrent souvent l'assistante maternelle à la structure collective.
- Le deuxième tient à la capacité d'accueil de nos structures qui est faible en raison des forts taux d'occupation que nous avons. Peu de place se libèrent en début d'année. De plus selon la localisation de nos crèches nous avons à répondre à l'accueil d'enfant en difficulté sociale, ce qui nécessite aussi des efforts en termes d'adaptation.

Nombre d'enfant accueillis dans chacune de nos structures (objectif : 2 places par structure)

- Lou bambin : 1 enfant (handicap mental moyen)
- Les pitchouns du Savès : 3 enfants (retard de développement psychomoteur, leucomalacie périventriculaire, déficient visuel)
- Pierrot et Colombine : aucun
- La baleine bleue : 2 enfants (autisme et poly handicap)
- Graines de bambins : 1 enfant (hémiplégié)
- Aux plaisirs des bambins : 3 enfants (handicap sensoriel)
- Un air de bambins : 2 enfants (retard intellectuel et moteur ; anorexie mentale)
- Les chouettes : 2 enfants (retard psychomoteur hypoxie à la naissance, hydrocéphalie)
- Les lutins du bosquet : Aucun
- Le Fousset : 1 enfant (retard psychomoteur)
- Brin d'éveil : 2 enfants (retard psychomoteur suite hypoxie à la naissance, pachygyrie (anomalie cérébrale))
- Canaille plus : 1 enfant
- Le nid des bambins : 2 enfants (retard intellectuel et moteur/épileptique)

Soit un total de 20 enfants tout handicap confondu

Avenir du projet

a. Les communications prévues (publications, manuels de recommandations, supports d'informations...)

La communication est assurée par le service de la Mutualité Française Haute-Garonne : supports institutionnels en direction des mutualistes principalement.

Nous prévoyons de réaliser un article dans l'AFIM en septembre 2010 et envisageons la réalisation d'un film documentaire pour valoriser ce type d'accueil.

b. L'évolution prévue des activités et des réalisations, les futurs modèles d'organisation du projet et des responsables :

Nous envisageons :

- d'améliorer et renforcer notre démarche et nos pratiques d'accompagnement en tenant compte des résultats de l'enquête de satisfaction prévue au second semestre 2010⁶ ;
- travailler sur la connaissance des acteurs du handicap et de structurer nos connaissances afin de pouvoir les diffuser aux parents dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des familles (orientation vers les bons interlocuteurs, les guider pour envisager le futur de leur enfant).
- évaluer à terme la pertinence et qualité de notre démarche et outils pour ce mode d'accueil innovant et utile pour tous les acteurs (professionnels et familles).

c. Potentiel de reproductibilité du projet auprès d'autres établissements : Les conditions de mise en place, les points de vigilance, les recommandations ...

Les outils construits pour faciliter notre démarche d'accueil (contrat d'accueil principalement) sont reproductible au sein d'autres structures de petites enfances. Cependant, elle ne peut se faire sans la formation des professionnelles qui est indispensable. L'accompagnement sur les pratiques professionnelles fortement recommandées.

Notre expérience nous permet de dire que l'accueil d'un enfant handicapé ne peut pas être imposé à une équipe. Cela doit être le projet d'une équipe.

De plus l'accueil de l'enfant suppose l'accompagnement des parents qui se révèle parfois très difficile pour des professionnelles en manque de savoir faire. Dès le départ il faut accompagner les familles sur l'orientation de l'enfant après la crèche.

Enfin il est indispensable d'avoir la connaissance des acteurs locaux et des solutions d'accueil après le passage en crèche.

⁶ Annexe 7 : document courrier enquête

Annexes

Annexe 1 : Livret d'accueil

Annexe 2: Le contrat d'accueil (projet d'accueil et fiche d'inscription)

Annexe 3: Courrier Enquête de satisfaction auprès des parents (lancé en juin 2010)

Annexe 4 : La plaquette de présentation des activités massage et éveil aquatique

Annexe 5 : Plaquette de présentation formation massage

Annexe 6 : Programmes de formation (Mutualité Anjou-Mayenne et EECERA)

Annexe 7 : Document enquête sur les besoins du personnel en matière d'accueil de la diversité

Annexe 8 Communication /Articles de presse

Annexe 9 Témoignage de la directrice de la structure « aux plaisirs des bambins »

Annexe 1 : **LIVRET D'ACCUEIL**

MULTI-ACCUEIL COLLECTIF AUX PLAISIRS DES BAMBINS





BIENVENUE

Le multi accueil Aux plaisirs des bambins est situé dans les locaux du Centre d'Education Spécialisé pour les Déficients Visuels- Institut des Jeunes Aveugles.

Il est agréé par le conseil général de la Haute-Garonne pour 35 places et peut accueillir au maximum 38 enfants simultanément.

Il a ouvert le 29 octobre 2007 au public.

Les heures d'ouverture sont : 7h45 à 18h45 du lundi au vendredi.

Il est situé au 31, rue des martyrs de la Libération à Toulouse (31400).

Le multi accueil Aux Plaisirs des Bambins est une structure gérée par la **Mutualité Française de la Haute-Garonne**, organisme privé à but non lucratif régi par le code de la Mutualité dont vous trouverez une présentation de ses différents services en annexe.

Cette structure est engagée dans une **démarche qualité** devant aboutir à une certification.

La CAF, la M.S.A., la Mairie de Toulouse et le Conseil Général de la Haute-Garonne sont largement impliqués dans le financement de cet établissement et concourent à la qualité du service rendu.

Le service social du ministère de la justice ainsi que le SRIAS (service ont réservé respectivement 5 et 2 places dans cet établissement afin de faciliter la reprise du travail des employés des ministères correspondants.

Le CESDV Institut des Jeunes Aveugles

Missions

- Assure l'éducation, l'enseignement, la formation et vise à l'épanouissement et à la socialisation des jeunes déficients visuels en leur donnant les moyens d'acquérir la plus grande autonomie possible.
- Dispense les soins, les rééducations nécessaires permettant l'acquisition des techniques palliatives, l'apprentissage, le développement des sens de compensation et met en place les accompagnements thérapeutiques nécessaires.
- Assure une veille technologique afin de mettre à la disposition des personnes accueillies un matériel spécialisé et actualisé suivant les technologies nouvelles et l'évolution des besoins des personnes déficientes visuelles

Public

- o Enfants déficients visuels de la naissance à 3 ans dans le cadre du Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce.
- o Enfants déficients visuels de 3 à 20 ans dans le cadre d'un accompagnement à l'intégration scolaire.
- o Enfants déficients visuels de 3 à 20 ans avec ou sans handicaps associés dans un projet d'accompagnement médico-éducatif.
- o Adolescents et adultes déficients visuels au-delà de 20 ans dans le cadre d'une orientation professionnelle ou de la dispense d'une formation professionnelle.

Mutualité Française Haute-Garonne

La Mutualité Française Haute-Garonne est un organisme à but non lucratif. Elle offre à tous les assurés sociaux des services de santé et des services à la personne. Ses centres de santé propose le tiers-payant et ne pratique aucun dépassement d'honoraires. Elle conduit également des actions de prévention sur des thématiques de santé publique, y compris dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance dont elle assure la gestion. Entreprise de l'économie sociale, elle emploie près de 400 salariés sur 23 sites dans le département.

13 centres de santé

Bains - Coberniers - L'Union - Murat - Noé - Ramonville Saint-Agne - Saint-Orens de Garonne - Saint-Gaudens - Toulouze Jean-Jurès / Basse Garbo / Saint-Michel / rue de Metz - Tournefeuille

- 13 magasins d'optique Les Opticiens Mutualistes
- 8 centres de santé dentaire
- 4 centres de correction auditive Audition Mutualiste
- 1 centre médical : médecine générale et spécialités
- 1 centre de radiologie
- 1 service de soins infirmiers à domicile

En partenariat :

- Hospitalisation à domicile
- IRM Scanner



12 crèches et 3 relais d'assistantes maternelles

par délégation de gestion de services publics

Bénes - La Fouillonnès - Uzerin - Longages - Réaumes - Castelnou d'Estreafortida - Rioumers - Toulouze Les Arènes / Bagatelle / La Buzca / La Fourquette / La Vaché.



LES PROFESSIONNELS

- Une **directrice** titulaire du diplôme de Sage-femme : Elle est responsable de l'équipe et garantit la qualité de l'accueil des enfants et de leurs familles.
- Une **adjointe à la direction** titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants : garante du projet éducatif, elle seconde la directrice dans l'animation de l'équipe.
- Une **éducatrice de jeunes enfants** : elle veille à l'application du projet éducatif.
- **Quatre auxiliaires de puériculture** : elles assurent le bien-être et l'accueil quotidien des enfants et de leurs familles.
- **Trois agents techniques petite enfance** : titulaire du CAP petite enfance, elles suppléent les auxiliaires de puériculture et assurent les missions d'hygiène générale.

- Cinq **aide auxiliaires** en Contrat subventionné par l'état : dans l'objectif d'un projet professionnel dans le domaine de la petite enfance, elles participent à l'accueil des enfants sous la responsabilité des auxiliaires de puériculture et des agents techniques Petite enfance et assurent des tâches d'entretien des locaux.

L'équipe est complétée par le Docteur **Jean MARGUERY, médecin pédiatre** en charge du suivi sanitaire de la structure, intervenant également au sein de l'Institut des Jeunes Aveugles.



LES PRINCIPES DU PROJET EDUCATIF

UN ACCUEIL DE QUALITE POUR TOUTES LES FAMILLES

Le **RESPECT** est le principe fondateur du projet d'établissement :

Respect de l'enfant : de ses rythmes, de ses différences (sociales, physiques, culturelles...)

Respect des familles et de leurs choix éducatifs.

Respect des professionnelles et de leur fonction.

Le **DEVELOPPEMENT DE L'ESTIME ET LA CONFIANCE EN SOI** est également un objectif essentiel du projet d'établissement. Les moyens utilisés pour sa mise en œuvre sont :

L'éveil culturel et sensoriel comme outil d'échanges et de connaissance mutuelle ;

L'établissement d'une certaine **continuité** entre la maison et le multi accueil ;

L'établissement de **règles de vie** dans le multi accueil **respectant** au mieux **la diversité** ;

La formation initiale et continue des professionnelles.

Ces principes du projet d'établissement s'articulent avec les **VALEURS MUTUALISTES** de **Solidarité, Liberté, Démocratie, et Responsabilité.**

UN ACCUEIL SPECIFIQUE DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Les demandes d'accueil pour les enfants pris en charge dans le cadre du CESDV-IJA sont étudiées de façon prioritaire.

Un projet spécifique d'accueil est élaboré pour chacun des enfants accueillis grâce au travail de partenariat entre les équipes des professionnels du CESDV-IJA et du multi accueil. Cette collaboration est formalisée par le contrat de projet d'accueil et de coopération. Les objectifs de ce document sont d'organiser la coordination des services en collaboration avec la famille. Notre savoir faire nous permet de reproduire ce partenariat avec des institutions spécialisées dans d'autres handicaps.

L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

La collaboration avec la bibliothèque de prêt aux collectivités de la ville de Toulouse et la bibliothèque de quartier permet un renouvellement régulier des livres proposés aux enfants et aux adultes.

Des intervenants extérieurs dans les domaines artistiques et culturels seront sollicités selon les projets et les opportunités.

La régulation d'équipe et l'analyse de la pratique se fait avec une psychologue clinicienne formée à ce travail.

Ces partenariats permettent un travail en réseau complémentaire à celui de la Mutualité Française de la Haute-Garonne.

Des collaborations plus ponctuelles peuvent se mettre en place à l'occasion d'évènements exceptionnels : expositions au musée des Abattoirs, au muséum d'histoire Naturelle, au jardin des plantes, les spectacles ou animations du centre culturel Jules Julien, la liste n'étant pas exhaustive.

LES LOCAUX

Un vaste hall d'accueil, équipé de casiers et d'une table permettant le déshabillage des plus petits, favorise une arrivée en douceur. Le matin, les parents peuvent prendre du temps autour d'un café. Un long et large couloir dessert les espaces dédiés aux enfants.

La salle des bébés est lumineuse et colorée. Elle est aménagée dans l'objectif d'accompagner les enfants dans leur développement. Un accès direct vers l'extérieur permet de prendre l'air dès les beaux jours. Chaque enfant dispose d'un lit personnalisé dans un des deux dortoirs.



La salle des plus grands est organisée autour d'une rotonde réservée aux jeux salissants. Les différents coins, imitation, lecture, éveil sensoriel... sont répartis dans le reste de la pièce. Dans une cour commune avec le pôle petite enfance du CESDV-IJA, les enfants ont à leur disposition une structure de jeux, des trotteurs et vélos ainsi que différents matériels de motricité. Cet endroit est directement accessible pour les enfants qui marchent.

LA VIE DANS LA CRECHE

Au cours de la journée, les enfants sont répartis en petits groupes, en fonction de leur stade de développement, de leurs besoins et de leur « humeur » du jour.

Les repères que constituent les temps forts aident à la création d'une ambiance sécurisante.

L'accueil se fait dans les salles de vie en présence des parents. Ce temps est un moment propice aux échanges spontanés entre les parents et les professionnels. Une fiche journalière permet aux parents de transmettre les informations pratiques concernant leur enfant.

Les jeux, de groupe et individuels, sont proposés chaque jour et adaptés en fonction des besoins des enfants, des observations de l'équipe et des actions éducatives réfléchies préalablement.

Pour les plus grands, des ateliers sont organisés dans une des salles du pôle petite enfance de l'I.J.A., l'objectif étant d'accompagner ces enfants vers l'autonomie qui sera demandée à l'école maternelle.



Les repas et le sommeil des plus petits sont fonction de leur rythme.

Pour les plus grands, les repas sont donnés dans la salle aménagée à cet effet, par petits groupes afin de favoriser le calme.

LA VIE DANS LA CRECHE

Le rituel de l'endormissement est commun, une ambiance sécurisante étant propice au sommeil. Nous respectons le rythme de chacun pour le réveil, les dortoirs étant séparés des salles de vie par les pièces de change, les premiers réveillés pouvant ainsi jouer sans gêner les autres.

Les parents sont accueillis le soir dans les lieux de vie, permettant les échanges autour de la journée de l'enfant, dans une ambiance conviviale.

Dans l'accueil quotidien de l'enfant, nous pouvons être amenées à repérer des temps où le « massage bébé » répondrait à un besoin ponctuel :

- Optimiser la détente, le bien-être du bébé et favoriser son sommeil
- Soulager les maux (coliques, rhumes, poussées dentaires...)
- Aider à la prise de conscience du schéma et des limites corporelles
- Permettre un autre mode de communication en laissant parler le corps.

Ces temps sont proposés par l'Educatrice de Jeunes Enfants, formée aux « massages bébés ».



ADMISSION

La structure est ouverte aux **enfants de moins de quatre ans**, dès l'expiration du congé de maternité. L'admission se fait en plusieurs étapes :

- **La pré inscription** qui ne tient pas lieu d'inscription définitive :

C'est l'inscription sur la liste d'attente. Elle consiste en un entretien téléphonique avec la directrice de la structure qui inscrit les éléments nécessaires et donne les informations permettant une éventuelle inscription ; Les préinscriptions sont faites en janvier pour les places qui se libèrent en septembre suivant. Le reste de l'année, les préinscriptions se font au fur et à mesure dans la limite de 10 préinscriptions sur la liste d'attente pour la période.

- **L'inscription** qui est soumise aux conditions suivantes :

- une possibilité d'accueil dans le groupe dont le développement correspond à celui de l'enfant ;
- un domicile sur TOULOUSE et le quartier en priorité ;
- les critères de priorité sont : les critères sociaux (familles bénéficiaires des minima sociaux ou parent isolé) ; les enfants adoptés ; 5 places sont réservées pour les enfants dont un des parents travaille pour le ministère de la justice et 2 places pour les enfants de parents employés par les ministères d'état.
- une attention particulière est accordée aux inscriptions d'enfants porteurs d'un handicap quel qu'il soit.

- **L'admission** est prononcée quand:

- deux rendez-vous avec la directrice ont eu lieu : le premier permettant la remise des documents expliquant le fonctionnement de la structure, le second où le dossier administratif est remis complet par les parents. Ces deux rencontres permettent également de préciser le projet éducatif des parents pour leur enfant et les contraintes de l'accueil collectif afin d'élaborer le contrat d'accueil;
- les parents ont adhéré au projet éducatif et social et aux conditions du règlement de fonctionnement ;
- une visite d'admission par le médecin pédiatre de la structure a été faite ;

TARIFICATION

La participation parentale mensuelle est fonction des revenus du foyer, du nombre d'enfant à charge et établi à partir d'un barème imposé par la Caisse d'Allocation Familiale. Le mode de calcul est précisé sur le règlement de fonctionnement.

Un contrat d'accueil est signé entre les parents et le gestionnaire à l'admission de l'enfant dans la structure. Il précise le temps et les conditions de l'accueil ainsi que le montant du forfait mensuel. La période d'application de ce contrat va de la date d'entrée de l'enfant au 31 décembre suivant. Les contrats sont ensuite renouvelés du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf pour les enfants partant à l'école à la rentrée de septembre suivante.

La CAF verse à la structure l'aide à la garde de l'enfant. Le montant de l'aide apparaît sur le contrat ainsi que sur les factures.

DEPART

Le départ définitif de l'enfant doit être signalé par écrit à la direction avec un préavis de 3 mois. Les enfants ne peuvent plus être accueillis à partir de la rentrée scolaire suivant leur 3ème anniversaire, sauf dérogation particulière.

DROIT DES ENFANTS ET DES FAMILLES

La priorité est de respecter l'intégrité physique et psychologique des enfants.

PLACE DES PARENTS :

Des réunions d'information avec les familles sont organisées tout au long de l'accueil de l'enfant dans la structure.

La directrice et son adjointe sont à la disposition des familles pour répondre quotidiennement à leurs questions.

Un conseil de crèche comprenant 4 parents élus (2 titulaires et 2 suppléants) et les représentants de la structure se réunit une fois par trimestre. L'objectif de cette instance est de donner son avis sur l'utilisation des budgets notamment concernant les sorties, animation, intervenants extérieurs... Les élus du conseil de crèche peuvent également transmettre des suggestions ou des questions sur le fonctionnement global de la structure et ainsi participer à l'amélioration de la qualité de l'accueil.

SECURITE :

L'accès à la structure est sécurisé par un portail muni d'un digicode. Le code est divulgué aux familles et doit rester confidentiel.

Les parents doivent s'assurer de la fermeture de la porte d'entrée après leur passage afin de respecter la sécurité des enfants.

GESTION DES LITIGES :

En cas de problèmes, vous pouvez demander à la directrice le registre des réclamations sur lequel vous pourrez noter vos remarques et si vous le souhaitez, demander un rendez-vous auprès du Directeur des Services à la personne de la Mutualité Française Haute-Garonne.

Une médiation peut être proposée.

INFORMATIQUE ET LIBERTE :

La structure multi-accueil dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les dossiers administratifs. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés. Conformément à la loi informatique et liberté de 6 juillet 1978 toute personne peut obtenir communication et le cas échéant, rectification des données la concernant en s'adressant à la directrice de la structure.

DROIT A L'IMAGE :

Des photos des enfants pendant les différents ateliers ou des familles lors des réunions, sorties ou fêtes sont faites régulièrement. Dans le respect du droit pour chacun de protéger son image, des autorisations d'utilisation de l'image des enfants et des familles sont demandées à l'entrée de l'enfant dans la structure. Elles ne seront diffusées que dans le cadre préalablement déterminé par les familles.

CHARTRE DE L'ACCUEIL POUR TOUS :

Nous nous engageons à respecter la charte « accueil pour tous » (0-6ans) élaborée par le collectif régional Midi-Pyrénées « petite enfance et handicap » dans le respect de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (article 23, alinéa 1). (Copie en annexe)

Cette charte élaborée a priori pour favoriser la qualité de l'accueil des enfants handicapés en structure classique, est applicable à l'accueil de tous les enfants et de leur famille et en plein accord avec les valeurs mutualistes.

Annexe 2 : Contrat d'accueil



MULTI-ACCUEIL AUX PLAISIRS DES BAMBINS

PROJET D'ACCUEIL ET DE COOPERATION

Le projet d'accueil et de coopération a pour but d'organiser le temps et les objectifs de l'accueil de l'enfant dans le multi-accueil « Aux plaisirs des Bambins », d'articuler à ce temps d'accueil le temps et les objectifs de la prise en charge de l'enfant par l'Institut des jeunes aveugles.

Ce document est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des parents, de l'équipe du multi-accueil et de l'équipe de l'I.J.A. et ce dans l'intérêt d'un accueil cohérent de l'enfant.

IDENTITE DE L'ENFANT

NOM :

Date et lieu de naissance :

PRENOM :

PARENTS :

Mère : Nom :

Profession :

Père : Nom :

Profession :

Prénom :

N° tel prof :

prénom :

N° tel prof :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Si parents séparés : organisation du temps de garde de l'enfant et du lieu de résidence.

FRATRIE : nombre de frères et sœurs :

Position dans la fratrie :

MEDECIN TRAITANT : Nom et N° de téléphone

STRUCTURES INTERVENANT

MULTI-ACCUEIL : interlocuteur principal

ETABLISSEMENT SPECIALISE :

- Coordonnées : Centre d'Education Spécialisée pour Déficients Visuels-
Institut des Jeunes aveugles : CESDV IJA
37, Rue Monplaisir 31400 TOULOUSE
Tel : 05 61 14 82 22 fax : 05 61 55 35 93
- Coordonnées du service :
- Interlocuteur principal :

PRATICIEN LIBERAL : nom et coordonnées

LE TEMPS D'ACCUEIL

DATES DU CONTRAT : ce contrat est conclu du _____ au _____
Il peut être révisé à la demande d'une des parties dans l'intérêt de l'enfant et dans la limite des capacités d'organisation de chacun.

L'ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'I.J.A. :

- Prise en charge **basse vision** : nom du professionnel ; lieu, périodicité et horaires de la prise en charge
- Prise en charge **éducative** : nom du professionnel ; lieu, périodicité et horaires de la prise en charge
- Prise en charge en **psychomotricité** : nom du professionnel ; lieu, périodicité et horaires de la prise en charge
- **Autres** interventions : nom de la professionnelle ; lieu, périodicité et horaires de la prise en charge

AUTRE PRISE EN CHARGE (prise en charge par des praticiens libéraux) : lieu, périodicité et horaires de prise en charge.

LES TRANCHES HORAIRES RESERVEES DANS LE MULTI-ACCUEIL :

Les tranches horaires réservées pour l'enfant (nom, prénom) sont définies ainsi :

Jours de la semaine où l'enfant est accueilli

Heure d'arrivée et heure de départ de l'enfant

LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL

POUR LES PARENTS :

Mr (nom, prénom) et Mme (nom, prénom) souhaitent que leur enfant (nom, prénom) soit accueilli dans le but de le socialiser et de pouvoir reprendre leur activité professionnelle....

Demandes particulières de la famille

Organisation de la période d'adaptation

Evolution souhaitée par les parents du temps d'accueil

AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL :

Le décret n° 2000- 762 du 1^{er} août 2000 énonce dans son article R180-1 :

« Les établissements et services d'accueil de l'enfant de moins de 6 ans veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés ainsi qu'à leur développement ;

Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints de maladie chronique ;

Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »

Pour cet enfant, l'équipe d' «aux plaisirs des bambins » s'attachera particulièrement à l'intégrer dans un groupe d'enfants dont le développement lui correspond. Une attention particulière sera donnée au respect de son rythme, notamment à ses temps de repos. Des temps individuels de massage lui seront proposés quand l'équipe le jugera nécessaire à son bien-être.

Pour les parents, ils pourront trouver auprès de l'équipe un soutien particulier. L'équipe veillera également à les intégrer dans les différentes animations proposées. Un Protocole d'Accueil Individualisé médical a été établi (ou n'a pas été établi) par le médecin traitant de l'enfant avec le médecin du multi-accueil.

**PAR LE CENTRE D'EDUCATION SPECIALISEE POUR DEFICIENTS VISUELS-
INSTITUT DES JEUNES AVEUGLES :**

La loi du 11 février 2005 après avoir défini le handicap précise : « l'enfant est une personne pour laquelle il faut mettre en place les moyens de développer son potentiel, ses compétences, ses acquis suivant un triple volet : social, médical et pédagogique. »

Une copie du compte-rendu de la réunion de projet initial est jointe à ce document. Nous reprenons ici les objectifs retenus lors de cette réunion :

- **Basse vision** : par exemple
 - Stimuler l'orientation du regard et la maîtrise des mouvements oculaires sur une cible lumineuse, sonore et tactile
 - Travailler l'identification et la reconnaissance des objets par d'autres canaux sensoriels que visuels (auditif, tactile, somesthésique) en y associant la vision
 - Etablir une cohérence intermodale entre vision et touché, vision et audition, vision et proprioception.

- **Educatif** : par exemple

Le projet de travail consiste en un éveil général en tenant compte des évolutions de sa perception visuelle.

Une priorité sera mise sur :

- La stimulation du langage, de la conscience de soi et de la compréhension grâce aux comptines et jeux d'échange
- Le développement moteur grâce aux divers jeux corporels
- Le développement des sens et en particulier du toucher en utilisant des jouets présentant des textures, des formes et des sons variés
- Les relations avec les enfants qui vont évoluer autour d'elle

- **Psychomotricité** :(par exemple)

Il est nécessaire de poursuivre l'observation de cet enfant afin de proposer une stimulation corporelle fonction de ses possibilités.

L'EVALUATION ET LES MODIFICATIONS DE L'ACCUEIL

L'EVALUATION

Les modalités générales de l'accueil de l'enfant seront évaluées lors d'un entretien entre la directrice du multi-accueil et la famille au bout de trois mois.

Des réunions de synthèse entre le multi-accueil et le CESDV seront organisées au moins tous les 6 mois. L'objectif de ces réunions est de permettre une cohérence dans la prise en charge conjointe de l'enfant, et de réévaluer périodiquement que les modalités d'accueil et de prise en charge conviennent à l'enfant.

Une réunion regroupant les parents, l'équipe de l'I.J.A. ou son représentant et l'équipe du multi-accueil ou son représentant est programmée.

LES MODIFICATIONS

Le temps d'accueil ne peut être modifié a priori au cours de la période pour laquelle il est signé.

Néanmoins une diminution du temps d'accueil sera envisageable au cours de la période si la situation professionnelle d'un des deux parents change pour une durée indéterminée et supérieure à trois mois. Une augmentation du temps d'accueil en cours d'année ne sera possible que si des heures sont disponibles.

Dans tous les cas, la situation sera étudiée en respectant avant tout l'intérêt de l'enfant.

LES SIGNATAIRES :

Les parents

pour l'équipe du multi-accueil
La directrice

Pour l'équipe du CESDV Institut des Jeunes Aveugles
Le chef de service

MEDECIN TRAITANT

Nom :.....

Adresse :.....
.....

Téléphone :.....

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

- Prise en charge par un établissement spécialisé :

Nom de l'établissement :.....

Horaires et rythme de la prise en charge :.....
.....

Interlocuteur principal de la structure :.....

- Prise en charge par un praticien libéral :

Nom et coordonnées :.....
.....

Horaires et rythme de la prise en charge :.....
.....

- Organisation de l'accueil dans la structure :

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Heures proposées					

Commentaires :.....
.....
.....

Réponse donnée :.....

.....
.....
.....

Annexe 3 : Courrier enquête de Satisfaction

TOULOUSE, le 25 JUIN 2010

MLD333 – MFB

OBJET : Enquête satisfaction

« Chers parents,

En cette fin d'année scolaire, nous avons souhaité recueillir vos avis sur la crèche qui accueille vos enfants, et mesurer votre degré de satisfaction par rapport au service rendu.

Cette enquête a été élaborée par l'ensemble des Directrices des Crèches de la MUTUALITE FRANCAISE HAUTE-GARONNE.

Elle est organisée dans chacune des structures et fera l'objet d'une analyse dont nous vous communiquerons les résultats et les actions prévues.

Elle se veut anonyme pour vous permettre de répondre librement.

Pour les enfants dont les parents sont séparés, chacun des deux parents sera amené à répondre à l'enquête.

Le document vous est remis ce jour, et nous vous demandons de le déposer à la crèche, dans l'urne prévue à cet effet, avant le **15 Juillet 2010**.

Vous remerciant par avance de votre participation » ;

Cordialement

La Directrice des Services à la Personne,

Marie-Line DARAM

Annexe 4 : Plaquette de présentation des ateliers (plaquette en 3 volets, recto/verso)

P-B-E-B E-R-T-O-V-O-S-S-A-M

« *Massage – bébé* »

La crèche « Aux plaisirs des bambins » vous propose un atelier « massage-bébé ».
Caroline vous guidera dans l'évolution de vos gestes, comment les effectuer à la maison, quelles huiles utiliser et comment continuer quand votre enfant grandit. C'est l'occasion de partager avec les autres parents ce nouveau mode de relation.



Les bienfaits du massage :
Le lien d'attachement renforcé,
une meilleure compréhension
de votre bébé,
un moment de plaisir mutuel

A partir
d'octobre
2008
2 nouveaux
ateliers
pour tous les
enfants et leurs
parents inscrits
à la crèche

Renseignements et
inscription :
☎ : 05 61 53 25 95

Lieu : au sein de l'institut des
jeunes aveugles qui héberge la
crèche et qui met à notre
disposition ses espaces et sa
piscine .

Jour : Le mercredi:
16h30 à 18h30 Eveil aquatique
17h à 18h 30 « Massage-bébé »
(séances de groupe 3 bébés
maximum)

Un vendredi sur deux:
17h à 18h30 « Massage bébé »
en séances individuelles pour les
enfants plus grands

Une participation de **5 €** vous
sera demandée par séance de
groupe et de **8 €** par séance
individuelle.

Les intervenantes :
Pascaline, conseil en activités
physiques de développement et
d'entretien a enseigné plus de 20 ans
des pratiques corporelles douce. Elle
a aussi développé une méthode de
familiarisation au milieu aquatique
pour permettre à tous l'accès au
plaisir d'évoluer dans l'eau .
Caroline, éducatrice à la crèche est
formée au « massage-bébé » et
également à la relation d'aide par le
toucher.

*Eveil
aquatique*

la crèche « Aux plaisirs des
bambins » vous propose un
atelier éveil aquatique.
Pascaline vous accompagnera
dans l'eau pour un moment de
détente et de douceur que vous
partagerez avec votre enfant.
L'atelier est une invitation
à vous laisser guider par la
sensorialité de cet élément,
pour votre bien-être et celui de
votre enfant



Dans l'eau,
l'enfant est stimulé
par une matière souple et
enveloppante.
Porté par l'eau et
sécurisé par votre présence,
il éveillera sa motricité et
découvrira un espace de jeu
propice aux échanges



**A la rencontre
de Bébé...**

L'équipe de la crèche
« *Aux plaisirs des
bambins* » est
heureuse de vous
proposer deux
nouvelles activités
avec votre enfant

**Bulletin
d'inscription**

Nom :

.....

Prénom :

.....

Prénom du bébé :
.....

Date de naissance :
.....

Numéro de Téléphone
:.....

Animation Massage – Bébé

Animation Eveil Aquatique

Annexe 5 : Formation massage Bébé



LE MASSAGE DU BEBE

L'ART DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TOUCHER

**FORMATION
PROGRAMME 2008**

VÉRONIQUE GUÉRIN
- SOMATOTHÉRAPEUTE -

24 A, chemin de l'Enguille - 31180 St-Geniès Bellevue
Tél : 05 34 27 43 86 - 06 83 31 82 76
E Mail : veroguerin17@hotmail.fr

N° Siret : 443 343 747 00018 - Organisme de formation n° 72 31,04423 31

Cette formation s'adresse aux professionnels de la petite enfance et aux personnes désirant accompagner, par le massage, les enfants.

Le toucher est un des cinq sens utilisé par les professionnels dans leur pratique quotidienne.

Ce stage met l'accent sur l'importance de notre conscience dans le toucher, et nous aidera à développer notre sensibilité dans la relation de soin et d'éveil auprès du jeune enfant.

Comment par le toucher peut-on aider l'enfant mais aussi ses parents à créer et garder le lien affectif, indispensable pour son épanouissement psycho-affectif ?

Comment peut-on accompagner le couple parent-enfant dans le processus d'attachement et de détachement et favoriser une relation respectueuse ?

Comment prendra en compte, de façon glo-

bale, le corps de l'enfant, tout en le respectant davantage ?

Comment la relation du toucher est, ou n'est pas, accueillir, sécuriser, favoriser l'autonomie de l'enfant ?

Que peut apporter l'Ostéopathie périnatale : son rôle dans les étapes clés de l'évolution du nourrisson et de l'enfant, son action préventive vis-à-vis de la maman ?



CONTENU DE LA FORMATION

l'importance du toucher, les besoins et les compétences du nouveau-né et de l'enfant.

apprentissage des techniques du massage structurant et apaisant du bébé.

exercices corporels (massages).

transmettre les gestes de massage aux parents.

animer un atelier parent-enfant.

travail d'observation et de verbalisation.

études de cas : supports vidéo.

évaluation des pratiques.

ANIMATIONS

Véronique GUÉRIN : Responsable de formation

Somatothérapeute depuis 10 ans (Thérapie psycho-corporelle)

Auxiliaire de puériculture, en maternité.

Olivier NEVEJEANS : Ostéopathe D.O.

DATÉS & HORAIRES

4 jours de formation à définir ensemble

3 jours consécutifs puis 1 jour un mois après

9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h

LIEU DU STAGE

En interne (établissement ou prévoir une location de salle (possibilité de stage avec plusieurs établissements).

TARIFS

576 euros TTC par personne.

Nous contacter par téléphone pour une demande de prise en charge dans le cadre de la formation continue.

Groupe limité à 6 personnes.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTION

Véronique GUÉRIN

24 A, chemin de l'Enguillaie - 31190 St-Geniès Bellevue

Tél : 05 34 27 43 86 - 06 83 31 82 76

E Mail : veroguerin17@hotmail.fr

Statut n° 412203 707 80018 - Répertoire de formation n° 5325,8420 21

Annexe 6 : Programmes de formation EECERA et Mutualité Anjou Mayenne



C'est au **19ème**

Congrès annuel EECERA

28 et 29 Août 2009

Palais des Congrès Strasbourg, les 26, 27,

organisé par European Early Childhood E

ducation Research EECERA

et l'Association Le Furet Petite Enfance et Diversité,
que nous avons le plaisir de vous inviter ce jour.

Le thème du Congrès portera sur :
jeunes enfants

Les diversités des éducations des

Un thème abordé au regard des droits des jeunes enfants et de leurs familles. L'éducation du jeune enfant étant aujourd'hui plus que jamais marquée par la diversité, à commencer par la diversité des milieux que traverse chaque enfant entre famille (parfois familles) et services d'accueil ou d'éducation ; diversités liées aux migrations, aux langues, cultures, religions, croyances, à la situation sociale, au handicap, à la maladie, au genre... En savoir plus...

EECERA 2009 c'est : la participation exceptionnelle de **Dr. Michel Vandebroek, Dr. Nacira Guénif-Souilamas, Prof. Miriam Rosenthal, Dr. Beata Laciak, Prof. Martin Woodhead** et de nombreux professionnels venus des quatre coins du monde, tous impliqués dans les problématiques actuelles liées à l'accueil de jeunes enfants. En savoir plus...

EECERA 2009 c'est : en France, pour la seconde fois... en vingt ans ! Strasbourg, offre aux professionnels de la Petite Enfance, l'occasion unique de rencontrer des chercheurs du monde entier pour échanger sur la question de la diversité par le monde.

EECERA 2009 c'est : plus de 500 participants !
Un forum académique, rigoureux pour la promotion, le développement et la diffusion de recherches de haute qualité en éducation de la petite enfance et destiné à **faciliter la collaboration et la coopération entre les chercheurs européens dans ce domaine.**

Participer à EECERA 2009 c'est : encourager une plus grande **articulation et communication entre recherche, pratique et politiques** ; c'est encourager l'interaction, le développement, le soutien aux personnes intéressées par l'éducation de la petite enfance.

Participer à EECERA 2009 c'est : bénéficier d'une **audience internationale** pour faire connaître les

pratiques Petite Enfance en France, c'est encourager la représentativité, visibilité de la France dans les Réseaux internationaux...

EECERA 2009 c'est : des Conférences magistrales mais aussi et surtout plus de 120 symposia, lors desquels les intervenants chercheurs présentent leurs sujets suivis de débats en petits comités de 15/20 personnes, dans un but d'échange, d'interactivité et de construction sur des questions de fond. [En savoir plus...](#)

EECERA 2009 à Strasbourg, c'est aussi : **Une Journée d'Etude précongrès EECERA**

Strasbourg le 25 Août 2009

Diversité,
l'éducation des

Conseil Général (Place Quartier Blanc) à
organisée par l'Association Le Furet Petite Enfance et
et le Réseau Nouveaux Paradigmes pour repenser
jeunes enfants à laquelle vous êtes également conviés.

Le thème de la Journée d'Etude portera sur : *La coéducation en Question*
[accéder au Programme](#)

Liens html Importants :

- [Les journées "Congrès" et "Etude" EECERA 2009 peuvent être prises en charge dans le cadre de la formation continue.](#)
- [Les inscriptions et paiements se font EN LIGNE](#)
- **[Ne manquez pas cet événement exceptionnel en France !](#)**

Nous comptons sur vous pour diffuser l'information à toute personne susceptible d'être intéressée par le contenu de ce document.



Organisme de formation enregistré sous le n°42 67 02787 67
Auprès de la Préfecture de la Région Alsace
Numéro Siret : 418 124 483 000 29

FICHE PEDAGOGIQUE

Titre : Congrès EECERA "Diversités des éducations des jeunes enfants" du 26 au 29 août 2009

Objectifs pédagogiques	Un thème abordé au regard des droits des jeunes enfants et de leurs familles. L'éducation du jeune enfant étant aujourd'hui plus que jamais marquée par la diversité, à commencer par la diversité des milieux que traverse chaque enfant entre famille (parfois familles) et services d'accueil ou d'éducation ; diversités liées aux migrations, aux langues, cultures, religions, croyances, à la situation sociale, au handicap, à la maladie, au genre... En savoir plus...
Pré-requis ou public concerné	Professionnels de la petite enfance de l'action sociale et de l'éducation. Formateurs, chercheurs.
Programme (ou contenu)	<p>26 Août 2009 Enregistrement des participants au Palais des CONGRES (9h à 17h) Cérémonie d'Ouverture à 17h au Palais de L'EUROPE</p> <p>27 Août 2009 Mot d'accueil de la Présidente du Congrès Marie Nicole Rubio et de la Présidente EECERA Chris Pascal Alain Houchot, IGEN Ibrahim Moussouni, Ministère des Affaires Sociales Michel Vandembroeck présenté par Chris Pascal Pause café Symposium Série I Repas Symposium Série II Pause café Symposium Série III Fin de journée</p> <p>28 Août 2009 Introduction de la journée Naclra Guénif présentée par Gilles Brougère Miriam Rosenthal, présentée par Sylvie Rayna Pause café Symposium Série IV Repas Beata Laciak présentée par Nicoletta Diasio</p>

	<i>Fausse café</i> Symposium Série V Posters 29 Août 2009 Symposium Série VI <i>Fausse café</i> Martin Woodhead présenté par Tony Bertram Les moment forts du congrès et le passage de relais Présentation du programme EECERA 2010 FIN
Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre	Présentation des recherches et outils, via 120 symposia et débats en petits comités de 15/20 personnes.
Moyens d'évaluation mis en œuvre et suivi	Liste d'émargement et attestation de présence.
Nom et qualité des animateurs	Dr. Michel Vandembroeck, Dr. Naclra Guénif-Souilamas, Prof. Miriam Rosenfal, Dr. Beata Laciak, Prof. Martin Woodhead et de nombreux professionnels venus des quatre coins du monde, tous impliqués dans les problématiques actuelles liées à l'accueil de jeunes enfants. <i>En savoir plus...</i>
Durée totale de l'action en heures. Période ou dates (préciser si plusieurs modules)	Congrès EECERA "Diversités des éducations des jeunes enfants" 3 Journées complètes (total de 24 heures) du 27 au 29 Août.

FICHE PEDAGOGIQUE

Titre : *Journée d'Etude* : **"La coéducation en question"** - 25 août 2009

Objectifs pédagogiques	Nous nous proposons pendant cette journée d'interroger la notion de co-éducation et celles attenantes de "soutien" ou "d'accompagnement" de la parentalité et leurs enjeux dans les sociétés contemporaines, à partir des différentes institutions de la petite enfance concernées et des voix des divers protagonistes : <ul style="list-style-type: none"> • en apportant un éclairage européen • en croisant les approches théoriques • en mobilisant de nouveaux savoirs • en lançant de nouveaux défis
Pré-requis ou public concerné	Professionnels de la petite enfance de l'action sociale et de l'éducation.
Programme (ou contenu)	Animation Henriette SCHEU (Le Furet) 9h00 : Ouverture de la journée, Marie Nicole RUBIO 9h15 : Introduction - Co-éduquer : déclinaisons européennes : vers de nouveaux paradigmes ?

	<p>>> lire le résumé</p> <p>9h30 : Table ronde - La co-éducation : des interrogations Accueil de la petite enfance, co-éducation et instances de démocratie participative ou consultative</p> <p>>> lire le résumé</p> <p>Co-éduquer à l'école maternelle : une pluralité de significations</p> <p>>> lire le résumé</p> <p>De la difficulté d'être parent aujourd'hui et de la nécessité d'une co-éducation</p> <p>>> lire le résumé</p> <p>La co-éducation sous surveillance</p> <p>>> lire le résumé</p> <p>11h00 : Pause</p> <p>11h15 : Discussion - intervenants & participants</p> <p>14h00 : Table ronde - Co-éducation et évolutions sociales Lieux d'accueil, savoirs et gestion politique : un espace en tension</p> <p>>> lire le résumé</p> <p>Co-éducation : responsabilités divisées ou partagées ?</p> <p>>> lire le résumé</p> <p>Partager l'éducation de son enfant : avec qui et pourquoi ? La voix des parents</p> <p>>> lire le résumé</p> <p>Traditions et nouveaux regards sur la co-éducation au Japon</p> <p>>> lire le résumé</p> <p>15h30 : Pause</p> <p>15h45 : Discussion - intervenants & participants</p> <p>17h00 - Peut-on parler de co-éducation ? Conclusions de la journée et perspectives</p> <p>Les différentes communications feront l'objet d'une publication. Vous en serez informés par www.lefuret.org</p>
Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre	Communications des intervenants, tables rondes et discussions.
Moyens d'évaluation mis en œuvre et suivi	Liste d'émargement, attestation de présence et feuille d'évaluation de la journée d'étude.
Nom et qualité des animateurs	Sylvie RAYNA, Université Paris 13, Institut National de Recherche Pédagogique ; Nathalie FRAIOLI, Centre Interdisciplinaire Méditerranéen, d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales ; Bernard EME, USTL Lille 1 ; Gérard NEYRAND, Université Toulouse 3, Centre Interdisciplinaire Méditerranéen d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales ; Michel VANDENBROEK, Université de Gand Tullia MUSATTI, Susanna MAYER, Mariacristina PICCHIO, Institut de Sciences et Technologies Cognitives, Conseil National de Recherches, Italie ; Miwako HOSHI-WATANABE, Université de Jumonji ; Gilles BROUGERE, Université Paris 13 ; Frédéric JESU, Vice-président de la section française de Défense des Enfants Internationale ; Pascale GARNIER, MCF IUFM Créteil Paris 12.
Durée totale de l'action	Journée d'Etude "La coéducation en question" Le 25 Août 2009 - Journée de 8 heures

Formation Chorum/MF/UNA



Programme de formation



L'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueil petite enfance

Public : responsables de structures petite enfance, puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, aides petite enfance.

Dates : 25-26 septembre 2008 et 21-22 octobre 2008

Lieu : Centre Charlotte Blouin – 4 rue de l'Abbé Frémond – 49000 Angers

Horaires : 9h - 17h30

OBJECTIF : Valider des compétences en vue de favoriser et améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures petite enfance.

JOURNÉE 1 : LA NOTION DE HANDICAP

Objectifs :

- Explorer les représentations qui sont à l'origine des peurs pour avoir une approche du handicap plus objective et dégagée de l'impact émotionnel
- Reconnaître l'enfant porteur de handicap dans sa singularité et dans son potentiel évolutif

Outils pédagogiques : le photo langage et apports théoriques

Intervenants : une psychologue, un pédiatre, une éducatrice de jeunes enfants

JOURNÉE 2 : L'ENFANT, SA FAMILLE ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif : comprendre ce que vivent les parents et identifier ses propres peurs pour mieux mesurer le rôle de l'environnement

Outils pédagogiques : témoignage, brainstorming, travaux en groupes et apports théoriques

Intervenants : un parent, deux psychologues, une éducatrice de jeunes enfants

JOURNÉE 3 : LE CADRE LEGISLATIF

Objectif : comprendre l'environnement institutionnel autour de l'enfant et sa famille afin de se situer en tant que professionnel petite enfance

Outils pédagogiques : apports théoriques, échanges entre professionnels

Intervenants : 2 éducatrices spécialisées, un directeur CAMSP, une éducatrice de jeunes enfants

JOURNÉE 4 : ACCUEILLIR UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Objectif : situer l'enfant porteur de handicap dans le projet d'accueil d'une structure petite enfance

Outils pédagogiques : apports théoriques, travaux en groupes

Intervenants : 2 responsables de structures petite enfance

Annexe 7 : Document enquête



Vers un meilleur accueil de la diversité

EVALUATION DES ATTENTES

FORMATION / **L'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueil
Petite enfance**

Cette enquête a pour but d'appréhender vos attentes et de mesurer les apports de la formation
(théorique et sur le terrain)

Fonction (poste occupé) :

Nom - prénom :

Crèche :

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez :

Avec les enfants :

Avec les parents :

Au sein de la structure (aménagement des espaces, aides techniques, dans le travail d'équipe, ...)

Quelles sont vos attentes par rapport à la formation ?

Souhaitez-vous suivre cette formation ?

HAUTE-GARONNE AUX PLAISIRS DES BAMBINS

LE PARI DE LA DIVERSITÉ

En apparence, Aux plaisirs des bambins est une crèche ordinaire. Implantée dans un quartier résidentiel, non loin du centre de Toulouse, elle reçoit des enfants du quartier. Et pourtant, son projet pédagogique est unique en son genre dans la ville.

Créée fin 2007 à l'initiative de la Mutualité française de Haute-Garonne et de l'Institut des jeunes aveugles, cette crèche accueille des enfants non et malvoyants. « Notre projet est basé sur la diversité. Nous accueillons, dans des locaux rénovés appartenant à l'Institut, des enfants du quartier et trois autres souffrant d'un handicap visuel », explique Béatrice Lafont, la directrice.

Elle regrette que la plupart des jeunes enfants handicapés soient gardés à la maison alors que beaucoup auraient besoin d'un lieu de socialisation. C'est important pour les préparer à la scolarisation, mais également pour les

parents eux-mêmes. Des ateliers d'éveil aquatique et de massage auxquels ces derniers peuvent participer sont d'ailleurs proposés, y compris pour favoriser l'échange avec d'autres parents.

Le personnel de la crèche gérée par la Mutuelle Petite enfance 31, ni différent, ni plus nombreux qu'ailleurs, a une approche globale de l'enfant.

L'accent est mis – bien entendu – sur l'éveil sensoriel, dont tous les enfants bénéficient. Les sorties et les activités sont les mêmes

qu'ailleurs, y compris celles qui ont lieu à la bibliothèque. « Il faut juste être très à l'écoute des enfants et faire preuve d'imagination et d'adaptabilité pour pallier les difficultés », précise Béatrice Lafont. Et pour décroisser encore le monde ordinaire de celui du handicap, des enfants un peu plus âgés suivis par l'Institut des jeunes aveugles voisin sont accueillis une fois par semaine à la crèche, pour de l'éveil musical ou tout simplement pour jouer. ■

Nour vient chaque semaine à la crèche Aux plaisirs des bambins pour jouer avec d'autres enfants, voyants ou malvoyants.





Aux plaisirs des bambins
31, rue des martyrs de la libération
31400 Toulouse

PRESENTATION STRUCTURE

1. PRINCIPE DE DEPART : INTEGRATION INVERSEE

Le multi accueil « Aux plaisirs des bambins » a ouvert le 29 octobre 2007. Les locaux du multi accueil sont intégrés dans les locaux de l'Institut des jeunes aveugles. L'idée de départ était de faire entrer des enfants du quartier dans un institut spécialisé. La politique des I.J.A. est de privilégier l'accueil des enfants non-voyants ou malvoyants dans les structures (écoles, crèches...) proches de leur domicile afin qu'ils soient socialement intégrés dans leur quartier ou leur village. Il n'était donc pas prévu au départ un accueil spécifique pour des enfants malvoyants à « aux plaisirs des bambins ».

2. ACCUEIL DES ENFANTS NON OU MAL VOYANTS : PARTENARIAT

Rapidement après l'ouverture, deux enfants malvoyants ont été accueillis dans la crèche. Un des ces enfants était accueilli autour des prises en charge de l'équipe de l'I.J.A., l'autre était accueilli à la crèche à temps plein.

Les personnels des deux structures ont eu des échanges réguliers autour de ces deux enfants. Grâce à ces échanges, un partenariat entre les deux structures s'est construit progressivement. Depuis l'ouverture, nous avons toujours eu au moins un enfant pris en charge dans les deux établissements : l'I.J.A. et le multi accueil « Aux plaisirs des bambins ». La facilité de passage d'une structure à l'autre (il n'y a qu'une porte battante qui sépare la crèche de l'I.J.A.) et les relations qui existent entre les professionnels des deux structures rendent les inscriptions plus faciles pour les familles. Les familles d'enfants pris en charge par l'équipe de l'I.J.A. sont naturellement orientées vers « aux plaisirs des bambins » lorsqu'elles ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant. La question du refus de l'accueil de l'enfant handicapé dans le multi accueil, question qui se pose souvent aux familles de ces enfants, dans ce contexte, ne se pose plus du tout.

3. AVANTAGES DU PARTENARIAT

AU QUOTIDIEN :

La proximité géographique des deux structures a rendu possible un partenariat indispensable à l'accueil des enfants handicapés en général et non ou malvoyants en particulier. L'accompagnement des familles se fait également en partenariat et en est facilité.

Au quotidien, l'éducatrice spécialisée vient chaque semaine pour prendre en charge les deux enfants suivis par l'équipe du CESDV-IJA dans le multi-accueil au milieu des autres enfants.

Une fois par mois, la prise en charge à lieu à domicile. L'orthoptiste vient également chaque semaine chercher les deux enfants pour leur séance de rééducation. C'est souvent la psychomotricienne qui ramène l'enfant après sa séance à la crèche. Ces rencontres hebdomadaires des professionnelles sont l'occasion de parler des progrès ou des difficultés de l'enfant. Ces échanges permettent à chaque équipe d'affiner ses observations et donc d'avoir une vision plus globale de l'enfant. Pour le personnel de la crèche, cela nous permet d'adapter nos actions éducatives au plus près des besoins de l'enfant.

Ce partenariat est également intéressant pour les équipes dans l'accompagnement des familles. Elles peuvent plus facilement trouver des réponses à leurs questions, du fait de la pluridisciplinarité des personnes rencontrées.

FORMALISATION :

Des réunions de synthèse semestrielles ont été organisées afin d'améliorer le suivi des enfants et l'accompagnement des familles. Ces réunions ont regroupé l'équipe de l'IJA et la directrice du multi-accueil ainsi que l'éducatrice de jeunes enfants, adjointe à la directrice. Nous allons intensifier le rythme de ces réunions en 2010/2011 en portant leur nombre à une par trimestre.

Ce partenariat est en cours de formalisation :

- une fiche d'inscription spécifique, tenant compte des temps de soins à l'I.J.A. et éventuellement à l'extérieur (kinésithérapie en cabinet libéral) est établie lors de la demande de temps d'accueil au multi accueil. Cette fiche permet d'optimiser le temps d'accueil de l'enfant en évitant aux familles de se déplacer pour amener l'enfant plusieurs fois dans la même journée. Il permet également d'établir des temps de repos pour les enfants en évitant de trop solliciter les jours où ils ont déjà des séances de rééducation.
- Un document de coopération est en cours de finalisation. Il va permettre de fixer les objectifs de chaque structure lors de l'accueil d'un enfant en partenariat et sera soumis à la famille.

Cette formalisation permet de reproduire un système de coopération entre d'autres structures, multi accueil et/ou structure spécialisées.

4. OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP EN STRUCTURE ORDINAIRE DE MANIERE GENERALE

Pour les enfants :

Le « bénéfice » que peut tirer un enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique de son intégration en crèche collective est fondamentalement celui de la socialisation, alors qu'il est menacé d'exclusion du fait de sa différence.

Pour un enfant « différent », la socialisation précoce offre un espace de découverte qui va lui permettre de progresser à son rythme et de faire des acquisitions différentes de celles qu'il fait à la maison.

Chez les jeunes enfants, il n'y a pas d'exclusion à proprement parler, ni de forme délibérée d'intégration. Mais le groupe dans sa diversité, offre la possibilité d'échapper à un statut incertain et de se construire une véritable identité à travers les échanges avec les autres, semblables et différents. Le jeune enfant est conscient des différences qui marquent certains

de ses camarades, mais celles-ci ne représentent pas forcément un manque, comme ce sera le cas chez l'enfant plus grand. Il s'agirait plutôt d'un écart qu'ils constatent sereinement.

La présence d'enfants divers favorise donc l'exploitation des potentialités psychiques et sociales de chaque enfant.

Le fait que les enfants handicapés fassent des choses inattendues des modèles et des règles communes, montre aux autres (enfants et adultes) des manières différentes d'être au monde, de se comporter. Les différences d'être au monde expriment une incroyable diversité des sensations, de comportements, de représentations. Les expériences multiples peuvent révéler des capacités enfouies chez les enfants dits normaux: une nouvelle créativité, des potentialités inexploitées, d'autres modes d'expression.

Pour les parents :

Un accueil sans condition est quelque chose qu'ils n'attendent pas et c'est ce qui va le mieux les rassurer. Quel que soit l'enfant et son handicap, nous allons le recevoir.

La vie de groupe va permettre à l'enfant différent de montrer ses traits de caractère, ses attirances, ses goûts, toutes les facettes de sa personnalité. L'observation de leur enfant dans ces situations va permettre aux parents de le voir sous un jour nouveau, inconnu d'eux dans l'environnement familial ou institutionnel spécialisé.

La peur qui revient le plus pour les parents des autres enfants est la peur que leur enfant imite l'enfant différent. L'imitation de l'enfant différent par l'enfant « sain » est une façon de se mettre à sa place, de le comprendre et donc, en fin de compte, d'accepter la différence. Une fois cette différence explorée, les enfants « sains » retournent à leurs comportements habituels, la différence étant alors intégrée.

Les échanges entre les parents modifient les représentations, et, en même temps, les relations. Si le handicap devient familier, c'est qu'il perd son caractère d'inquiétante étrangeté, sans perdre pour autant sa gravité.

Pour l'équipe :

L'important est que soit posé d'emblée que l'intégration d'un enfant porteur de handicap ne repose pas sur des évidences, mais sur un effort d'invention et d'adaptation d'une structure aux difficultés particulières d'un enfant.

Mais comme pour l'accueil de tous les autres enfants, l'inventivité nécessaire au quotidien se nourrit d'un travail d'équipe, où tout le monde peut donner son avis et laisser libre cours à ses intuitions. Tout le monde doit aussi pouvoir dire ses limites et ses doutes, et passer le relais à certains moments.

Il est aussi absolument nécessaire de préciser l'objectif de l'accueil d'un enfant handicapé. Ce qui est demandé, ce n'est pas de soigner, ni de faire progresser l'enfant, mais d'être convaincus des bénéfices que l'enfant trouve auprès d'eux et dans la vie en collectivité.

La collaboration entre l'équipe de la crèche et celle de l'établissement spécialisé permet à chacune d'avoir une vision globale de l'enfant et de trouver des solutions adaptées à chaque étape de son évolution.